

## MAIRIE de GROISY



## DECISION DU MAIRE DE GROISY N°2025-001

**Objet : Conclusion d'une convention de prestation de service d'études pour la municipalisation des Services Accueil Périscolaire, Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et Secteur Jeunes pour l'Enfance et la Jeunesse**

Le Maire de la Commune de Groisy,

- **Vu** l'article L.2122-22, 4<sup>ème</sup> alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délibération n°2020-033 du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 portant délégation d'attribution au Maire pour la passation de marchés inférieurs au seuil de transmission en Préfecture,
- **Considérant** le souhait de la Commune de Groisy d'étudier la possibilité de la création d'un service Accueil Périscolaire, Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et Secteur Jeunes pour l'Enfance et la Jeunesse,
- **Considérant** le contrat de prestation de service d'étude de mise en œuvre d'un service Accueil Périscolaire, Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et Secteur Jeunes pour l'Enfance et la Jeunesse pour la Mairie de Groisy, proposé par Bernard JACQUAND Médiateur,

## DECIDE

**Article 1** : de conclure le contrat de prestation de service d'étude de mise en œuvre d'un service Accueil Périscolaire, Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et Secteur Jeunes pour l'Enfance et la Jeunesse pour la Mairie de Groisy avec Bernard JACQUAND Médiateur – 17 avenue Général de Gaulle 69300 Caluire, pour un montant de 6 240 € HT soit 7 488 € TTC.

**Article 2** : de dire que les crédits sont prévus au budget principal à cet effet.

**Article 3** : de dire que le Maire et le Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 4** : Ampliation de la présente décision sera transmise :  
- au Représentant de l'Etat.

Fait à Groisy, le 30 janvier 2025

Le Maire,  
Henri CHAUMONTET



Acte certifié exécutoire :  
Télétransmis en Préfecture le :  
Publié le : 31/01/2025  
Le Maire,  
Henri CHAUMONTET

Commune de Groisy – Commande publique  
31/01/2025

